

# Résonnances

La revue du **BUCODES**

Bureau de **Co**ordination des Associations de **D**evenus **S**ourds et **M**alentendants

n° **34**

Trimestriel

Avril

2009

6 €

■ **« Allô, je vois ! », le congrès de l'Unisda sur l'accessibilité téléphonique !**

■ **Une devenue-sourde qui chante !**

■ **Attention à la détresse psychologique des personnes sourdes !**

# Résonnances

La revue du BUCODES

Bureau de Coordination des Associations de malentendants et Devenus Sourds

Numéro 34 – Avril 2009

## BUCODES

### Bureau de Coordination des associations de Devenus-Sourds et Malentendants

Groupement d'associations régi par la loi de 1901, reconnu d'utilité publique par le décret du 13 janvier 1982.

Membre de l'UNISDA (Union Nationale

pour l'Insertion sociale du Déficiant Auditif).

Membre du Comité d'Entente des Personnes Handicapées.

Membre de l'International Federation

Of Hard Of Hearing People (IFHOH).

Membre de l'European Federation

Of Hard Of Hearing People (EFHOH).

### Les objectifs du Bucodes :

- établir une liaison entre les associations membres,
- définir des actions communes,
- mettre en œuvre tous les moyens propres à améliorer la vie des devenus-sourds et malentendants,
- assurer la représentation des devenus-sourds et des malentendants auprès des organismes publics et professionnels.

### Adresse

73 rue Riquet 75018 Paris,

Tel/Fax : 01 46 07 19 74

E mail : bucodes@free.fr ;

Courrier des lecteurs : revuebucodes@orange.fr

Site : <http://bucodes.free.fr>

### Bureau

**Présidente** : Françoise Quérueil (FCS, Paris)

### Vice-présidentes :

Claudie Gilles, Natacha Lamy (Surdi 34)

### Secrétaire général :

Renaud Mazellier (FCS, Paris)

### Secrétaire générale adjointe :

Aline Ducasse (ARDDS Paris)

**Trésorière** : Claudine Romain (ANDS)

**Trésorier adjoint** : Gilles Gotschi (AAE)

**Membre** : Peggy Mathieu (Surdi 34)

### Rédaction de Résonnances

**Directrice de la publication** : Françoise Quérueil

**Responsable de la Rédaction** : Natacha Lamy

**Comité de Rédaction** : H. Bergmann, C. Gilles,

N. Lamy, Mp Pelloux, F. Quérueil, C. Sermage.

**N° de commission paritaire** : 0908G80672

**Photo de couverture** : « Printemps » Auteur : N. Lamy.

**Concept et impression** : Imprimerie OLLIVIER - Lorient

**Dépôt légal** : 1175 - 2<sup>ème</sup> trimestre 2009

## S o m m a i r e

<b>Editorial</b>	<b>p. 3</b>
<b>Vie du Bucodes</b>	
Vie du Bucodes	<b>p. 4</b>
Un stand du Bucodes	<b>p. 6</b>
<b>Vie des associations</b>	
Revue de presse	<b>p. 7</b>
L'Ardds et la lecture labiale	<b>p. 8</b>
Excellente JNA !	<b>p. 9</b>
<b>Rébus</b>	<b>p. 9</b>
<b>Santé</b>	
Vous perdez l'audition ?	
Conservez votre mémoire !	<b>p. 10</b>
Attention à la détresse psychologique des personnes sourdes !	<b>p. 11</b>
<b>Accessibilité</b>	
Le Congrès de l'Unisda	<b>p. 12</b>
<b>Malentendre, l'aventure au quotidien</b>	
Une devenue sourde chantante	<b>p. 19</b>
<b>Recherche</b>	
Des montpelliérains espèrent soigner la surdité	<b>p. 20</b>
<b>Lecture</b>	
Poésie	<b>p. 21</b>
<b>Courrier des lecteurs</b>	<b>p. 22</b>

**Résonnances : Non les 2 N ne sont pas une faute d'orthographe !** Nous avons choisi l'ancienne orthographe devenue obsolète pour nous différencier d'autres revues pareillement dénommées.

**Résonnances est votre journal :** vous pouvez soumettre des articles soit directement, soit par votre association.



## Petit rhume ou grosse grippe ? (2)

■ Fin 2008, je me posais, je vous posais la question. Aujourd'hui la réponse est connue et croyez bien que je suis désolée de devoir porter le diagnostic : c'est une pneumonie !

L'année 2008 aura été celle de toutes les déceptions côté finances: peu de subventions et des dépenses en hausse.

Côté subventions, le Bucodes paie au prix fort un manque d'anticipation et d'organisation collective, un manque d'implication de l'ensemble des associations, d'appropriation des intérêts du Bucodes, et par là même un manque de moyens pour gérer le quotidien. Il était évident, que même la meilleure volonté et l'envie de faire vivre notre Bucodes ne suffiraient pas à faire face aux nombreuses tâches qui sont celles de notre association. Résultat : à force de courir après l'urgent, le nécessaire a été quelque peu délaissé, les demandes de subventions par exemple.

Côté dépenses, l'embauche de notre secrétaire en CDI après deux années en contrat aidé était logique. Nous avions une promesse d'aides financières pendant au moins un an, elles ne sont pas venues. Il était « normal » d'embaucher Ewa après ces deux années où elle avait donné satisfaction. Même si nous sommes une association, nous nous devons de bien traiter la personne que nous employons, avec tous les risques que cela comporte. C'était logique parce que la présidente avait besoin d'une aide permanente pour faire vivre le Bucodes, celle qu'elle n'avait pas trouvée ailleurs. Et puis, il y avait le besoin d'une structure stable pour que nous puissions nous développer, pour que les devenus sourds soient de mieux en mieux représentés et défendus, non ? Cela n'a pas fonctionné.

La situation aujourd'hui est claire : le Bucodes n'est pas en cessation de paiement, ni en faillite ; toutefois, les réserves financières sont épuisées. Nous sommes contraints à des choix difficiles : licenciement économique de notre secrétaire et recherche d'une solution pour économiser sur notre loyer. Le temps n'est pas à l'introspection : il faut agir très vite.

Mon association, l'ANDS a lancé un appel à tous les présidents d'associations pour qu'ils envisagent de faire un don au Bucodes sur leurs fonds propres s'ils le peuvent et qu'ils lancent un appel à dons auprès de leurs adhérents (de leurs relations, connaissances etc.). Fin février, le conseil d'administration de l'ANDS (environ cinquante adhérents) a voté à l'unanimité un don de 500 € et autorisé le bureau à lancer un appel aux adhérents. Surdi 34, pour exemple, a fait de même, et sans doute d'autres associations.

Aujourd'hui, nous lançons un appel aux lecteurs de Résonnances : nous avons besoin de votre aide.

Les petits ruisseaux ont la réputation de faire des grandes rivières. Chaque don, aussi petit soit-il, apportera de l'eau au moulin du Bucodes ! Et n'oubliez pas de proposer l'abonnement à Résonnances à vos amis !

J'ai confiance en l'attachement de toutes et tous au Bucodes, j'ai confiance en votre certitude que le Bucodes est indispensable pour nous représenter au plus haut niveau au moment où le handicap en général, le nôtre en particulier, est enfin pris en considération grâce à la loi du 11 février 2005.

Je vous donne rendez-vous, l'an prochain à la même époque pour vous rendre compte du bon usage de votre aide.

À toutes et à tous, merci ! ■

\* Chaque don, adressé au siège du Bucodes, 73 rue Riquet – 75018 PARIS, donnera lieu à un reçu fiscal, évidemment.



## L'actualité du Bucodes

*Printemps mouvementé sur tous les fronts !*

■ **Le Conseil d'administration du Bucodes** s'est réuni les 7 et 8 février dernier. Ainsi que l'éditorial vous le laisse entendre, les questions financières ont été au cœur de nos échanges. De fait, le Bucodes connaît actuellement de sérieuses difficultés de trésorerie, et notre conseil d'administration a pris la décision de licencier sa secrétaire – dont l'emploi n'était plus aidé depuis avril dernier. Nous recherchons également des solutions pour alléger le poids de notre loyer, qui n'est plus, lui non plus, partagé, depuis avril dernier. Enfin, des argumentaires de demandes de subvention sont actuellement en cours de rédaction ou de dépôt auprès de différents organismes et sociétés. Ce n'est que la conjonction de ces décisions et de la mobilisation de tous qui permettra au Bucodes de s'assurer des ressources pérennes propices à permettre un fonctionnement serein.

■ Pour autant, nos débats ne se sont pas limités aux questions financières. Les commissions ont fait part de leurs travaux ; retenons pour la commission MDPH un projet de plaquette dont l'objectif est d'informer les personnes devenues sourdes et malentendantes sur les démarches à mener et les sources de financement qu'elles peuvent espérer pour financer leurs aides techniques notamment. Des membres du Bucodes ont par ailleurs participé aux premières journées scientifiques de l'autonomie organisées par la CNSA – avec, il faut le noter, une accessibilité complète. La commission boucle magnétique a présenté une fiche permettant de définir un protocole de test des installations de boucles magnétiques : ainsi chaque malentendant disposera d'un outil pour apprécier de façon objective la qualité des installations de sa région ; renseignements au Bucodes. La commission implants, de son côté, a communiqué sur le recentrage de ses travaux, après la faible audience rencontrée par le questionnaire « implants » - celui-ci restant néanmoins à la disposition de tous ceux qui souhaitent y répondre. Le projet de la commission est désormais de réaliser un ouvrage pratique, recensant tous les a priori que l'on peut avoir, toutes les questions qu'on peut se poser sur l'implant, l'opération, la

vie quotidienne, etc... toutes questions qui, selon notre expérience, ne sont pas nécessairement posées dans le cabinet du médecin. L'équipe, désormais étoffée par des membres de Cochlée Bretagne, a commencé son travail de rédaction. A suivre !

■ **Cette commission implants** s'est d'ailleurs trouvée au cœur de l'actualité, avec la publication, plusieurs fois annoncée et attendue depuis près de deux ans, de deux arrêtés du 2 mars portant inscription de l'implant cochléaire et de l'implant du tronc cérébral sur la liste des produits et prestations remboursables (LPPR). Vous pouvez trouver ces textes in extenso sur le site de Légifrance (JORF n° 0055 du 6 mars 2009 page 4261 et suivantes) ou en nous les demandant au Bucodes (bucodes@free.fr). Pour l'essentiel : les implants sont un dispositif médical implantable (titre III de la LPPR) et sont pris en charge à ce titre à 100 % sur la base d'un prix de vente fixe et identique pour tous les fabricants (16 000 euros aujourd'hui pour l'ensemble, 6 000 euros pour le seul processeur externe) ; cette prise en charge est subordonnée à une prescription correspondant à des indications précises et à la qualification de l'équipe du centre d'implantation (qui doit être inscrit sur une liste établie par l'Agence régionale de l'Hospitalisation – ARH –, puis la future agence régionale de santé – ARS – et rassembler certains professionnels listés sur l'arrêté) ; le renouvellement de la partie interne de l'implant n'est pris en charge qu'à l'issue d'une période de garantie obligatoire de dix années après la primo implantation ; le renouvellement du processeur externe est pris en charge à 100 % au-delà de la période de garantie obligatoire de cinq années. Il est prévu un forfait annuel de prise en charge des accessoires (le câble d'antenne, l'antenne, l'aimant, la corne, la boucle à induction, la boucle d'attache, le câble audio, le câble TV, le câble d'adaptateur, le câble FM, le boîtier de piles, le couvercle du boîtier de piles, le couvercle d'antenne, le microphone, le cordon d'alimentation, le cordon microphone, les écouteurs). Sont également prévus un forfait annuel pour les piles ou une prise en charge, tous les 5 ans, du chargeur de batteries.



Une obligation de service après vente pèse sur les distributeurs, notamment mettre immédiatement à disposition un processeur de rechange en cas de panne et expédier les pièces sous 48 heures. Ces textes, qui entrent dans un certain nombre de détails, marquent un souci de contrôle de qualité des implantations et cette prise en charge bien complète, aussi bien pour les adultes que pour les enfants, va dans le sens des préoccupations de nos associations !

■ **L'Agefiph** a récemment tiré un premier bilan de l'expérimentation de plates formes de services, sorte de « centres relais entreprises », mené depuis plusieurs mois, ainsi que de l'enquête menée auprès des salariés sourds et malentendants sur l'accessibilité qui leur est nécessaire. Monsieur Tanguy du Chénié, président de l'Agefiph, a présenté au congrès de l'Unisda les réponses à cette enquête : *« cette plateforme de service est indispensable pour des réunions à 56 % ; pour les formations en entreprise à 34 % ; pour téléphoner, à 32,4 %. Vous voyez qu'on va faire plus de 100 % puisqu'il y a des demandes à plusieurs services en même temps. Les entretiens individuels à 22 % ; les consignes de travail à 14 % ; et les entretiens annuels à 7,7 %. Les modes d'accessibilité demandés par les salariés sont 67,8 % pour un interprète en langue des signes ; 12,1 % pour un preneur de notes ; 2,7 % pour un codeur LPC ; et 15,2 % pour l'ensemble de ces modes d'accessibilité. »*

Surprise donc : sur quelques 1 500 réponses, les devenus sourds et malentendants sont de loin les moins nombreux à s'être exprimés, et ils sont les seuls à manifester une certaine réticence : *« les devenus sourds notamment expriment des craintes vis-à-vis de ces nouveaux outils. Il y a trois types de crainte qui sont mis en avant : celle de dévoiler leur handicap. Le changement de regard est en cours sur le handicap, mais il y a trop de personnes handicapées qui n'osent pas dévoiler leur handicap. La deuxième crainte, c'est de ne pas privilégier une relation directe avec son environnement puisqu'on est obligé de passer par un interprète présent physiquement. La troisième crainte, c'est de voir les autres ne plus faire d'efforts et de gommer superficiellement les handicaps : « puisque des moyens sont mis à leur disposition, ils sont comme les autres, donc on n'a aucune raison de faire des efforts supplémentaires, comme on pouvait le faire auparavant. »*

Les responsables de l'Agefiph ont heureusement pris conscience de ce paradoxe et de la nécessité

d'analyser avec attention la situation des devenus-sourds, reconnus majoritaires nonobstant leur faible expression.

■ **Dernière actualité « nationale » : le gouvernement a présenté au Parlement son rapport** sur le handicap, prévu par la Loi de février 2005. 130 pages qui ont été dûment étudiées par les associations, notamment au sein du CNCPH. Des avancées ont été constatées, mais beaucoup reste à faire, et le débat au Parlement pourrait être l'occasion d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion. S'agissant des personnes sourdes et malentendantes, le rapport reprend les promesses faites lors de la conférence du Handicap du 10 juin 2008 : mise en place de centres relais téléphoniques, mise en place d'appels d'urgence, conférence de consensus sur l'éducation, décret instaurant l'obligation d'activer le sous-titrage pour les téléviseurs émettant dans un lieu public ; le développement des métiers du dispositif de communication est signalé dans le cadre du plan métiers, mais de façon assez marginale.

■ **Sensibilisation** : un débat a agité nos administrateurs sur la représentation médiatique des personnes sourdes et malentendantes, souvent limitée en pratique, nous semble-t-il, aux personnes sourdes signantes. Nous sommes tombés d'accord sur la nécessité de nous donner des outils de communication et de sensibilisation, ainsi que cela ressort d'ailleurs des propos de monsieur Gohet (voir congrès Unisda). Sans attendre, nos sémillantes présidentes Florence et Claudine (respectivement Keditu - Rennes et ANDS - Le Havre) ont crevé l'écran sur FR3 à l'occasion de la Journée Nationale de l'Audition !

■ **La vie du Bucodes et de ses associations, c'est avant tout des personnes**, qui œuvrent au quotidien... puis passent le relais. Parmi ceux qui ont travaillé des années en silence pour les devenus-sourds et malentendants, Marguerite Fournier tenait une place particulière. Aux côtés de trois présidents successifs, Messieurs Landrieu, Dauby et Lebauvy, pendant plusieurs années, elle a animé la permanence hebdomadaire – en charge à l'époque de l'accueil et du secrétariat courant. Avec sa bonté, son énergie, sa disponibilité, ses capacités d'écoute, sa plume toujours alerte et chaleureuse... pour tous ceux qui ont frappé un jour à la porte du Bucodes, elle était une image d'une humanité profonde. Marguerite vient de nous quitter, nous ne l'oublierons pas. ■



## Un stand du Bucodes

Les établissements recevant du public (ERP) sont soumis au respect d'un règlement de sécurité contre l'incendie et les risques de panique. Depuis la loi de février 2005, ils doivent également être accessibles aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap.

Toute création d'établissement recevant du public et tous travaux dans ces établissements nécessitent une déclaration et une autorisation avant le

commencement des travaux (hormis pour les établissements de 5<sup>ème</sup> catégorie, en ce qui concerne la sécurité)

Ces établissements sont classés en fonction de leur capacité d'accueil et de leur destination.

En matière d'accessibilité un calendrier de mise en conformité a été établi en fonction des catégories des ERP.

*Le Bucodes a tenu un stand à la Bourse du Commerce en décembre dernier... explications...*

■ A Paris la préfecture de police est chargée des dossiers de sécurité mais est aussi concernée par l'accessibilité.

Ainsi le service intéressé a, à sa disposition, des architectes de sécurité qui peuvent apporter des conseils dans ce domaine. La préfecture de Paris a décidé l'année dernière d'organiser un salon de l'accessibilité qui a ouvert ses portes le 4 décembre à la Bourse du Commerce, aux Halles, et donné à toutes les professions concernées par ces dispositions la possibilité d'avoir son stand. Ce salon, situé dans l'environnement impressionnant de la rotonde, était aussi ouvert aux associations et le Bucodes, qui y a participé, n'a pas manqué de se faire entendre, vu les lacunes restant encore à combler dans ce domaine. A titre d'exemple, le Certu (Centre d'étude sur les réseaux, les trans-

ports, l'urbanisme et les constructions publiques) du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, qui publie une bonne vingtaine de documents sur l'accessibilité ainsi qu'un CD « Loqacce Cité », est loin de prendre en compte notre handicap dans ses recommandations (<http://www.certu.fr>). Pourtant cette manifestation a permis d'établir des contacts inhabituels avec des cadres de la police (comme l'essai de la boucle magnétique), des pompiers, des architectes de la ville et d'autres associations de personnes handicapées.

■ Il s'en est suivi une réunion de « débriefing » à la Préfecture, où j'ai remercié les organisateurs tout en faisant remarquer que ce salon, ouvert pendant une demi-journée, aurait certainement intérêt à être ouvert au moins une journée complète, si ce n'est plus. Nous avons pu recevoir aussi à notre stand de nombreuses personnes, représentants d'associations, de chaînes de restaurants (McDonald) et d'hôtels. Il est à noter que ces derniers nous ont fait remarquer que leurs efforts pour recruter des personnes malentendantes n'avaient pas pu aboutir et qu'ils le regrettaient (contact avec McDonald : voir avec le Bucodes).



Visite du Préfet de Police

Il est à souhaiter que le succès de cette manifestation incite ses promoteurs à la renouveler. ■



## Revue de presse

*Des nouvelles d'un certain nombre d'entre vous datant souvent de la fin de l'année avec plein de bons vœux, mais aussi des projets intéressants !*

■ **L'Association des Devenus Sourds et Malentendants des Côtes d'Armor** nous a fait parvenir le compte rendu de son assemblée générale de janvier, nous pouvons ainsi suivre ses activités de l'année écoulée où on la voit présente, chaque mois, a de nombreuses réunions des structures locales. Les projets pour 2009 suivent la même orientation

■ **L'Association des Devenus Sourds et Malentendants de la Mayenne** nous a adressé son compte rendu d'activités pour l'année 2007/2008. Bien que les actions réalisées soient déjà un peu anciennes, nous retenons la bonne volonté de la MDPH pour faciliter l'accès des déficients auditifs vers ses services, et celle du Comité départemental du tourisme de la Mayenne, pour développer le label Tourisme et Handicap. Nous espérons que les efforts entrepris par l'association pour la mise en place d'un dispositif d'appels d'urgence seront couronnés de succès !

■ **Le Bulletin semestriel de l'AIFIC** (Association d'Ile de France des Implantés Cochléaires) nous présente son nouveau président et ses nouveaux projets : un café littéraire ouvert seulement à un petit nombre d'adhérents à la fois, pour être plus efficace ; une nouvelle permanence au sein même du service ORL de l'hôpital Avicenne pour se rapprocher des futurs ou nouveaux implantés. Un rappel très précis du fonctionnement de l'assurance du processeur a été rédigé par le représentant des AGF.

■ **La Caravelle**, organe de l'ARDDS, consacre une grande partie de son dernier numéro aux stages de lecture labiale qui ont lieu dans toute la France et à l'histoire de cette technique.

Dans sa rubrique « Témoignage », La Caravelle donne la parole aux seniors, plutôt heureux de ce qu'ils vivent. A noter un article instructif sur les micros directionnels et l'annonce du stage du mois d'août, à Angers.

■ **Clin d'œil**, (Surdi 49), nous rapporte toujours fidèlement les décrets ou les arrêtés qui nous intéressent directement. Il nous distrait aussi avec des flashes de nouvelles variées en provenance d'audition.infos.org : nous allons ainsi des résultats prometteurs des cellules souches et de la génétique dans le domaine de l'audition... aux bouchons d'oreille « fashion » lancés au Royaume Uni !

■ **L'Echo de l'A.N.D.S** (Le Havre) sollicite tous ses adhérents pour rédiger tour à tour l'éditorial du bulletin. Les activités continuent à se multiplier : groupe de paroles, accessibilité, formation, lecture labiale. Sans oublier les

présences à la MDPH, à la Communauté d'Agglomération du Havre, et un concert pédagogique pour les collégiens à l'occasion de la JNA.

■ **ECOUTER** publié par la FCS (Fédération Catholique des Sourds) annonce la célébration de son jubilé (50 ans !) du 21 au 24 avril, à Paris.

En novembre 2008, les malentendants de la FCS se sont retrouvés à Versailles pour une retraite réussie. Le prêtre qui officiait vivait son premier contact avec des malentendants. Il nous dit tout le bénéfice qu'il en a tiré.

■ **L'Oreille Lorraine** (l'Espoir Lorrain) propose un long article très documenté sur la Prestation de Compensation Handicap (PCH) et rappelle sa participation à la Journée Internationale des Personnes Handicapées. L'association est présente dans des réunions portant sur l'accessibilité se déroulant dans différentes communes de la région. Enfin elle donne un compte rendu sur l'action du comité de pilotage : « Basse vision, basse audition »

■ **Le bulletin de liaison d'Oreille et Vie** (Morbihan) recommande à ses adhérents de se préparer à fêter les dix ans de l'association ! Ce qui ne l'empêche pas de se pencher sur le nouveau devis des prothèses auditives avec toutes sortes de conseils et un exemplaire du libellé du nouveau devis. L'implant électroacoustique, toute nouvelle technique qui combine dans le même appareil les technologies de l'aide auditive et de l'implant cochléaire est clairement expliqué.

■ **La Sourde Oreille** (Lyon) nous fait savoir que sa charmante présidente, Michèle Bourru, est contrainte d'arrêter sa présidence pour raison de santé. Nous la saluons ici. Le bulletin fait un résumé de la prestation du représentant de la commission des droits et de l'autonomie du Rhône sur le rôle de la MDPH. On retiendra sa conclusion : « *Le temps est long entre demande et attribution* » !

■ **L'Oreille Active**, circulaire éditée par Surdi 13 (Provence), nous annonce que l'association a vendu 800 pin's « handicap invisible » de sa confection. Bravo ! L'association, toujours très active, a participé à un grand nombre de manifestations régionales. Elle a largement fait connaître la nouvelle formulation du devis normalisé pour les prothèses. Pour terminer nous avons un rapide mais intéressant rapport sur les devenus sourds et le téléphone. La France a pris beaucoup de retard à ce sujet ! ■



## L'ARDDS et la lecture labiale

*L'ARDDS fut créée en 1969 autour de deux actions, le journal « La Caravelle » et l'organisation de cours de lecture labiale. Depuis, bien d'autres activités sont venues enrichir son action ; mais ces deux premières ont été conservées et surtout l'organisation de cours de lecture labiale qui a connu un très fort développement.*

■ Aujourd'hui, l'ARDDS a reçu l'agrément officiel d'organisme formateur.

La technique de lecture labiale dispensée a été élaborée par Jeanne GARRIC qui fut professeur à l'Institut National des Jeunes Sourds. Elle en consigna l'aspect pédagogique et méthodique dans un livre, « Lecture sur les lèvres et conservation de la parole », qui reste le support de l'enseignement.

■ Ces cours sont destinés à toute personne qui veut se former ou se perfectionner dans cette technique.

Pour les déficients auditifs, l'apprentissage et l'entretien de la lecture labiale demande un effort certain, mais facilite la compréhension de la parole de l'interlocuteur et apporte un complément à l'appareillage.

Pour les entendants, l'apprentissage et l'entretien de cette technique demande moins d'effort. Cela leur permet de bien articuler pour être plus facilement compris. Cette formation devrait être obligatoire pour les employés au contact du public, donc des malentendants.

Ces cours s'adressent aussi aux orthophonistes ou étudiants orthophonistes intéressés par l'apprentissage de l'enseignement de la lecture labiale.

■ Les cours organisés par l'ARDDS sont dispensés par des orthophonistes diplômés et spécialement formés à l'enseignement de cette méthode.

Tout au long de l'année, l'ARDDS, à Paris et dans certaines de ses huit sections régionales, organise régulièrement des cours collectifs. Ils peuvent encore accueillir toute personne qui en ferait la demande.

Dans le cadre de la formation continue, l'ARDDS sensibilise à la lecture labiale le personnel en contact avec le public Les conférenciers et agents d'accueil du Centre des Musées, du musée du Louvre, de la

mairie de Paris, de la bibliothèque Malraux, des maisons de retraite, etc. ont bénéficié de cette initiation.

■ Depuis plus de vingt ans, en changeant de ville chaque année, l'ARDDS organise pendant la seconde quinzaine d'août des stages de lecture labiale. Il y a deux sessions d'une semaine, l'une du 16 au 23 août, l'autre du 24 au 31 août. Chacune accueille environ soixante participants venant de toute la France, et même de Belgique, etc.



L'hébergement se fait en pension complète. Mais les habitants de la région, étant informés par la presse locale qui publie des articles sur ces stages, peuvent s'inscrire pour suivre uniquement les cours.

Le programme de chaque session consiste, le matin, en un cours magistral et en exercices de lecture labiale dispensés par des orthophonistes qualifiés pour un groupe d'environ dix personnes ; les après-midi sont consacrés à des échanges entre stagiaires sur les moyens utilisés pour compenser leur handicap et sortir de leur isolement. En plus, pour faire découvrir la région, deux excursions en groupe sont organisées, l'une pendant un après midi, l'autre sur une journée complète.

En 2006 le stage a eu lieu à Dijon, en 2007 à Brest, en 2008 à Merville, en 2009 il aura lieu à Angers.

Pour plus d'information, l'ARDDS a un site : [www.ardds.org](http://www.ardds.org) et une adresse : [contact@ardds.org](mailto:contact@ardds.org). ■





## Excellente Journée Nationale de l'Audition !

*Nous avons laissé de côté les appareils auditifs pour faire de la prévention...*

■ Nous avons invité Le Kalif qui intervenait au 'Cabaret Electric' au Havre à cette occasion. C'est un groupe de musiciens professionnels et amateurs atteint d'acouphènes et d'hyperacousie qui ont choisit de témoigner auprès des jeunes en jouant, entre deux exposés ou petits films, du rock, rapp et reggae, 'sans jouer les vieux barbons'. Les jeunes ont tellement d'interdits ! Entre le sida, le bruit ! Sans compter la cigarette, l'alcool, la drogue et j'en oublie peut être... Deux plaisirs extra dont il faut se méfier : faire l'amour et écouter de la musique !!!

En parlant de vieux barbons, je voulais représenter l'ANDS comme une association de devenus sourds de plus en plus jeunes... J'étais allée chez le coiffeur et étrennais un super manteau acheté aux soldes de février. Bien m'en a pris ! Le service handicap de la ville du Havre qui nous aidait dans l'organisation de la journée avait invité FR3 et me voilà devant la caméra...

Je dis les dangers du Mp3, des discothèques, des fêtes de famille où on laisse les jeunes enfants

devant les enceintes... J'ai été bonne, j'en suis sûre ! Car le lendemain les gens qui ne connaissent pas l'association. m'ont complimenté pour mon allocution... (Hélas, mes chevilles ont du mal à s'en remettre, mais c'est pour la bonne cause !).

Nous avons une séance à 14 heures pour deux classes de lycéens qui travaillaient sur le bruit. Ils ont très bien participé et posé les bonnes questions. Les musiciens ont expliqué le son, le bruit, l'oreille et nous ont exposé leurs traumatismes auditifs et comment ils se protègent.

Ils ont parlé de qualité de musique, comment l'oreille à force d'entendre une musique médiocre surtout celle du Mp3 ne sait plus reconnaître certains sons... Un sonomètre enregistrait les dB.

A 18 heures la séance était ouverte à tous et nos musiciens se sont adaptés à ce nouveau public.

Malgré une moyenne d'âge de vingt-cinq ans, ce sont d'excellents pédagogues et nous sommes restés longtemps après les spectacles pour discuter avec eux. ■

### Jeu

## Les rébus labiaux de Marcel Dussart

**Rappel :** Chaque mot « sosie » est souligné. En lecture labiale, P=B=M ; T=D=N ; F=V ; S=Z ; CH=J. È=IN ; Eu fermé = O fermé=ON (peu, pot, pont) ; Eu ouvert = O ouvert (cœur=corps). U et Ou sont très proches. KEU, GUEU REU sont invisibles (abri, habit, cabri).

- 1 – Alexandre Vialatte : « Sans le moteur, l'homme naît passereau »
- 2 – On ne tournait plus à cause de la dégaine : il avait bien douché sa voisine à bout mordant ; pourtant, il tirait les finances
- 3 – En Belgique, on ne craint pas la démence quand on rase les vedettes avec des bières, car le prix des frites n'est pas cher
- 4 – Endetté, on peut trouver des prêts avec la bourse, pour aller vers la perte à deux taux
- 5 – Danton : « Bourreau, tu monteras ma dette au meuble : elle rend faux l'arpète
- 6 – L'ex de « Ni prudes ni soumises » est dessinée pour faire courber les génies noirs des odeurs de fiolle

### Réponses :

- 1 – A.Vialatte : « : « Sans le bonheur, l'homme n'est pas heureux »
- 2 – On ne doutait plus, à cause de l'ADN : il avait bien touché sa voisine à bout portant ; pourtant, il nait l'évidence
- 3 – En Belgique, on ne craint pas la dépense quand on casse les fenêtrés avec des pierres, car le bris des vitres ne coûte pas cher
- 4 – En été, on peut trouver des prés\*\* avec la mousse, pour aller faire la bête à deux dos
- 5 – Danton : « Bourreau, tu monteras ma tête au peuple, elle en vaut la peine\*\*\* »
- 6 – L'ex de « Ni putes ni soumises » est décidée pour faire couper les génitoires des auteurs de viol
- \* – rébus n° 1. « Nait » et n'est pas un vrai sosie, plutôt une homophonie
- \*\* – Rébus n° 4 : Pas d'homophonie entre « prêt » et « pré »
- \*\*\* – Rébus n° 5 « Elle rend faux l'arpète ». C'est plutôt tiré par les cheveux, excusez moi



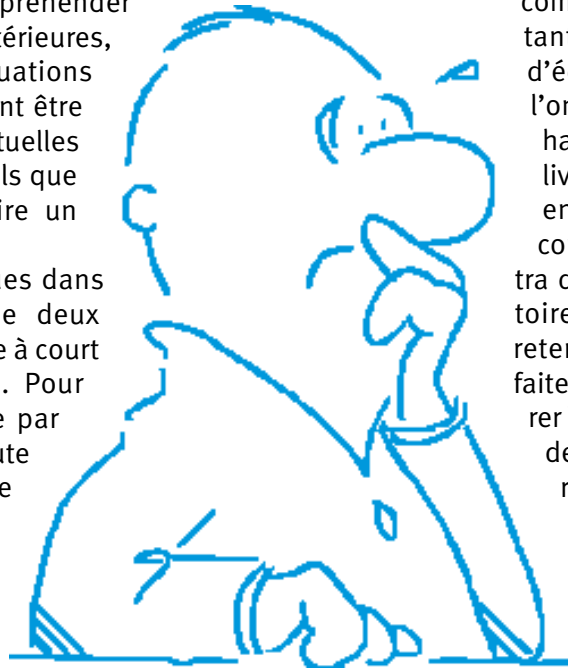
## Vous perdez l'audition ? Conservez votre mémoire !

*Vous avez des « trous » de mémoire, vous ne vous souvenez pas des noms, des événements, du contenu d'un livre ou d'un film, vous vous « perdez » dans la ville, etc. : bref, votre mémoire vous joue des tours ! Ne soyez pas inquiet, chaque jour votre cerveau fabrique de nouveaux neurones, de nouvelles connexions, à condition d'exercer votre mémoire.*

■ Notre mémoire est un outil formidable, qui a pour but de puiser dans le passé pour appréhender l'avenir. Grâce aux connaissances antérieures, nous pouvons nous adapter aux situations nouvelles. Ces connaissances peuvent être des savoirs, des informations intellectuelles ou sensorielles ou des savoir-faire, tels que savoir conduire une voiture ou faire un gâteau. Nous stockons les informations reçues dans notre cerveau. Nous disposons de deux mémoires bien distinctes : la mémoire à court terme et la mémoire à long terme. Pour apprendre un numéro de téléphone par cœur afin de le composer dans la minute qui suit, nous nous servons de notre mémoire à court terme. Sitôt le numéro composé, nous l'oublions. Par contre, pour les informations dont on a besoin ultérieurement, on doit faire un effort de mémorisation et on doit répéter l'information, l'écrire parfois. La restitution n'est pas toujours fiable car d'autres informations peuvent venir télescopier la première.

- Les conditions d'une bonne mémorisation sont :
- on retient mieux ce qui a un sens
  - on retient mieux par association
  - on retient mieux en situation d'apprentissage réel
  - on retient mieux lorsqu'on a un but ou un projet
  - on retient mieux ce qui est dit au début
  - on retient mieux en temps limité

■ Les personnes malentendantes ne peuvent pas ou que partiellement s'appuyer sur ce qu'elles ont entendu pour apprendre des choses, car bien souvent les informations ne sont pas bien reçues ; les



mots sont déformés ou les phrases mal comprises. Aussi, il est important de prendre l'habitude d'écrire les informations que l'on veut retenir. Si vous souhaitez parler à vos amis d'un livre lu ou d'un film vu, notez en quelques mots le contenu, ce qui vous permettra de retrouver le fil de l'histoire. Si vous avez du mal à retenir l'histoire d'un livre, faites l'effort de vous remémorer le dernier chapitre lu avant de refermer le livre. Vous verrez, que quand vous souhaitez reprendre la suite de l'histoire, vous retrouverez plus aisément les événements.

Il est important également de vivre des situations variées, qui vous obligent à vous adapter. Même quand on ne travaille pas ou plus, chaque jour on peut vivre une expérience nouvelle : faire une promenade en observant attentivement la nature ou la ville, essayer de voir ce qui a changé par rapport à la dernière fois. Partager des moments avec des amis, aller dans un musée, jouer aux cartes ou bricoler, etc. A la maison, faire de nouvelles recettes de cuisine, décorer sa maison, préparer une fête, jardiner en innovant, etc. Bien souvent, quand on perd l'audition, on a peur d'aller vers les autres, on s'enferme dans son quotidien, on se contente de faire ce qu'on sait faire et la routine s'installe. Petit à petit, l'entourage, votre famille et vos amis, perdent l'habitude de vous solliciter et vous vous enfermez dans un cercle vicieux. Prenez la bonne résolution d'apprendre chaque jour quelque chose de nouveau : un mot, un nom, un geste, et votre mémoire restera jeune !!! ■



# Attention à la détresse psychologique des personnes sourdes !

*La surdit  place de nombreux jeunes et adultes sourds, malentendants ou devenus sourds devant des souffrances psychiques souvent silencieuses et pouvant engendrer des conduites   risque (Rapport Gillot 1998), jusqu'au suicide.*

*Si un accompagnement pr coce des jeunes en difficult  et de leur famille  tait g n ralis , avec du personnel mieux form  et inform , ces conduites extr mes pourraient  tre pr venues. Les personnes sourdes, enfants, adolescents ou adultes ont le droit d'avoir acc s   des soins psychiatriques de qualit  appropri s.*

## ■ Situation de la psychiatrie

L'orientation de la psychiatrie actuelle, minimisant l'aide humaine depuis une dizaine d'ann es, conduit   un manque de moyens, notamment en termes de formation, pour rep rer correctement ces fragilit s psychiques sp cifiques et mettre en  uvre, au plus t t, des th rapies mentales ad quates : psychoth rapie ou psychanalyse (Rapport Gillot).

Depuis 1996, seuls douze p les hospitaliers d'accueil en LSF pour les personnes sourdes ont  t  cr es dans toute la France pour les soins g n raux, en oubliant la sant  mentale (sauf   Paris). Il n'existe pas d' tude  pid miologique en psychiatrie du jeune ou de l'adulte sourd. Ces  l ments d'information sont   rechercher dans les pays  trangers.

## ■ Groupe de travail national

Devant cette situation dramatique, l'Unisda a cr e un groupe de travail sur la d tresse psychologique des personnes sourdes, malentendantes et devenues sourdes, afin de mieux conna tre les besoins sp cifiques et d'obtenir, par la suite, des mesures adapt es sur l'ensemble du territoire.

## ■ Objectifs

A court terme, afin d' tablir un  tat des lieux, une double enqu te nationale est pr vue :  
aupr s des personnes sourdes, malentendantes ou devenues sourdes et leurs familles pour conna tre le v cu, les besoins ressentis et les aides trouv es (adapt es ou non), aupr s des professionnels (psychiatres, psychologues, psychoth rapeutes, ...) pour  valuer les aides et services sp cifiques actuels en France et   l' tranger.

A moyen terme, il s'agit de susciter l' mergence d'un r seau national de professionnels sensibilis s aux troubles sp cifiques des personnes sourdes ou malentendantes et engag s dans la mise en  uvre de th rapies mentales adapt es.

■ Le BUCODES, comme toutes les associations composant l'UNISDA, participe   ce groupe de travail, ainsi que l'UNAFAM, l'ACFOS, la FNSF, Droit au Savoir. Des professionnels reconnus y sont associ s, notamment   Paris le r seau RAMSES (R seau d'Action M dico-psychologique et Sociale pour Enfants Sourds), le GERS (Groupe d'Etudes et Recherches sur la Surdit ) et le GESTES (Groupe d'Etude Sp cialis  « Th rapies et Surdit s »). Les professionnels ne peuvent seuls faire  voluer la situation sans la mobilisation des « usagers ». C'est en conjuguant nos moyens d'investigation, de propositions et d'interventions que nous serons en mesure d' tre entendus par les pouvoirs publics. Cette synergie nouvelle est porteuse d'espoirs pour trouver des r ponses adapt es qui font si souvent d faut. ■

**Le Bucodes s'implique largement dans cet important groupe de travail qui progresse rapidement – de nouveaux professionnels sont sensibles   sa d marche, dont le Centre Tisserand que nos lecteurs connaissent d j   ; le Congr s du Bucodes lui donnera la parole, et R sonnances se fera r guli rement l' cho de ses travaux et diffusera notamment l'enqu te usagers d s qu'elle sera finalis e. Nous vous remercions d'avance de vos retours.**



## « Allô, je vois ! », le congrès de l'Unisda sur l'accessibilité téléphonique !

*Chaque congrès est l'occasion de mesurer le poids que pèse désormais l'Unisda et le retentissement des positions qu'elle défend auprès des pouvoirs publics et de l'ensemble des acteurs du jeu social. Cela est sensible bien sûr au travers des partenariats ou hauts patronages obtenus, (Présidence de la République, Ministère de l'Intérieur, Secrétariat aux personnes handicapées), au travers de l'éminence des intervenants – ministre de la Santé, président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel... Mais c'est sensible surtout au travers même des interventions qui prouvent de plus en plus une réelle prise de conscience des besoins des personnes sourdes et malentendantes dans toute leur diversité et leur complexité, et l'urgence d'y répondre. Au-delà de cette remarque générale, qu'a apporté ce congrès dédié à l'accessibilité téléphonique ? Indéniablement, une certaine frustration... qui va s'avérer, nous l'espérons, temporaire !*

■ L'organisation était impeccable : - accessibilité complète et parfaite - (la boucle magnétique, non « visible » ayant été soigneusement signalée) -, timing bien réglé, connexion spectaculaire avec le président sourd de l'université Gallaudet aux Etats-Unis (avec une traduction en temps réel de langue des signes américaine en langue des signes française, de LSF en français parlé, de français parlé en LPC et vélotypie), apéro final chaleureux ménageant d'appréciables temps de rencontre, le tout dans les superbes espaces de l'auditorium de la Bourse de Paris.

■ Différents témoignages et des vidéos ont mis en lumière l'évident besoin d'une accessibilité téléphonique pour les situations d'urgence, mais aussi les situations les plus quotidiennes de la vie professionnelle ou familiale. Les intervenants, compétents, ont apporté des éclairages variés sur les problématiques de l'accessibilité à distance, notamment sur la nécessaire qualification professionnelle et pointue des opérateurs – on voudrait avoir ici la place de revenir sur l'intéressante intervention de Mme Hamon sur le métier de technicien de l'écrit. L'ensemble des acteurs concernés était bien présent, notamment Madame Bachelot, ministre de la Santé, ou les dirigeants de l'ARCEP – (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes), de l'AFOM (agence française des opérateurs mobiles) et de la toute nouvelle Fédération Française des Télécom. Chacun nous a assuré de son intérêt et de son soutien ; l'implication de l'ARCEP et de l'AFOM est particulièrement positive et symptomatique d'un changement de regard des opérateurs téléphoniques sur les centres relais.

■ Les démonstrations de centres relais « réels » ont très bien fonctionné dans le foyer tout au long de la journée : quel que soit son mode de communication, chaque participant a pu expérimenter par lui-même le bonheur d'une conversation téléphonique entièrement accessible.

Des constats encourageants ont été faits ; un peu en marge de la thématique des débats, Michel Boyon, président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, a fait un bilan positif de l'évolution du sous-titrage des émissions télévisées : en 2008, la plupart des grandes chaînes dépassent les 50 % de sous-titrage (jusqu'à 71 % pour TF1 et France3) et l'échéance de 100 % à l'horizon 2010 devrait être respectée. Le CSA a rappelé les objectifs qu'il a fixés aux chaînes ne dépassant pas 2,5 % d'audience : 40% de sous-titrage pour les chaînes hertziennes, 20 % pour les chaînes du câble – 375 chaînes en France au total ! La vigilance sera de mise pour l'accessibilité des campagnes électorales, notamment les prochaines européennes, ainsi que pour la vente de programmes entre chaînes, afin que le sous-titrage existant soit conservé.

■ Des promesses ont été faites ou renouvelées : un décret, dans un avenir proche, imposant l'activation du sous-titrage sur tous les postes de télévision émettant dans un lieu public ou un établissement recevant du public (aéroport, café, hôtel...) ; la remise à plat du dispositif des centres d'information sur la surdité, avec la constitution d'un groupe de travail ; le lancement d'un comité de pilotage pour définir un cahier des charges sur la mise en place de centres relais, la mise en place d'une expérimentation dans le cadre



universitaire, le lancement d'un groupe de travail sur l'éthique et la déontologie...

Et pourtant...

■ S'agissant plus particulièrement de l'accessibilité du téléphone, là où on attendait des réponses politiques fortes, rien n'est venu.

Le projet Reach 112 (voir encart) s'inscrit dans le cadre d'un projet européen et n'a aucun lien direct, quoiqu'en dise le ministère, avec la mise en oeuvre du décret sur l'accessibilité des appels d'urgence – qui est toujours au point mort. Quant aux centres relais, on continue à nous renvoyer sur des études à faire, des expérimentations à venir ; la question du financement reste posée, et il convient de ne pas « brûler les étapes » mais de se concerter, d'attendre des données chiffrées... alors même que dans les coulisses du congrès les porteurs de projets (Websourd et Viable) faisaient la preuve qu'ils sont prêts et que techniquement c'est parfaitement possible... Même s'ils ont renouvelé leur pleine adhésion à la démarche, ces porteurs de projets n'ont d'ailleurs pas caché leur inquiétude : comment continuer à jouer le jeu avec les règles posées par l'Unisda, notamment la gratuité pour les utilisateurs sourds, sans aucune garantie financière ni visibilité sur l'avenir ?...

■ Il est urgent que cette mobilisation « verbale » s'accompagne d'une réelle mobilisation sur le terrain, et d'expérimentations concrètes initiées par les pouvoirs publics... on se souvient qu'en 2007 Ségolène Royal avait promis lors du congrès de l'Unisda d'installer un centre relais en région Poitou Charentes... Le président de la République avait annoncé le

10 juin dernier lors de la conférence sur le handicap la mise en place de centres relais comme « innovation essentielle ».

■ « Paroles, paroles... » ? Alors même que certains parmi nous disent : « *mais pourquoi faire un centre relais, je n'ai pas besoin de centre relais moi, avec un téléphone adapté tout va bien...* », le désenchantement guette...

Pour nous redonner élan et courage, écoutons Marie-Anne Montchamp dont l'engagement et la force de conviction ont fait de son intervention un temps fort du Congrès : « *Il faut que nous nous réveillions, que nous nous ressaisissions. Je ne sais pas si c'est un amendement ou si c'est un texte de loi ou si tout simplement, ce sont des décisions administratives opérationnelles, mais la situation à ce stade ne me semble pas tenable.(...) Ce n'est même plus la question du changer le regard, ni même la question de la présence de la personne handicapée dans la société, tournons la page. Nous sommes tous sur le même bateau, tous responsables d'un progrès collectif. Pour cela, il faut que les services élémentaires de la vie en société soient rendus accessibles. (...) j'en appelle à l'intérêt d'une démarche de mise en oeuvre d'un véritable groupe projet, qui ne serait plus destiné à tester les centres relais, la conviction est faite, l'outil est là, mais à réunir, fussent-ils contraints de s'associer à la démarche, l'ensemble des acteurs qui se sont aujourd'hui exprimés à cette tribune pour que l'on passe de la déclaration d'intention à la mise en oeuvre d'un projet opérationnel qui n'hésitera pas à aborder la question des financements et la question des répartitions entre secteur public et secteur privé de cette charge qu'il faut que nous partagions pour que cette répartition soit juste et équitable.* »



Des débats accessibles

Gilles Gotschi



## ■ Extrait du discours de clôture de Patrick Gohet, délégué interministériel à l'accessibilité.

*Votre congrès, c'est aussi le témoignage de votre représentativité. L'UNISDA est parvenue, dans le respect de la diversité qui caractérise tout mouvement associatif, à créer une unité respectueuse de cette diversité. Je tiens à le saluer et je sais la place et la part qui sont les vôtres, M. le Président, dans l'obtention de ce résultat.*

*Puis incontestablement, votre organisation rayonne. Si elle ne rayonnait pas, elle ne verrait pas venir à elle tous les acteurs de la politique du handicap, mais aussi au-delà, ceux de l'économie, de la téléphonie, du numérique, etc., que vous êtes parvenus à sensibiliser et à mobiliser.*

*(...) Il ne faut pas croire que ce handicap est suffisamment bien identifié par la société, c'est un handicap qui se voit peu, et par conséquent, ça n'aide pas aux réflexes que la société française doit acquérir en direction des personnes handicapées auditives. Aujourd'hui, on fait plus d'efforts pour l'accès au handicap moteur. On en fait un peu plus pour l'accès au handicap visuel. Ces handicaps-là s'identifient facilement. On en fait moins pour le handicap auditif, en dépit de vos efforts de sensibilisation et de mobilisation. Il faut donc que nous engagions, avec vous, les principaux intéressés, les principaux connaisseurs du sujet, ceux qui peuvent dire exactement quel est le parcours du combattant qu'une personne handicapée auditive peut vivre, il faut qu'avec vous nous menions une action de sensibilisation. Sans action de sensibilisation, dans une démocratie sociale, il n'y a pas d'émergence du sujet sur la place publique. Il faut que nous travaillions, dans le cadre des années qui viennent, à une véritable opération de sensibilisation, qui soit respectueuse des spécificités du handicap auditif, mais qui, tout en les mettant en avant, atteste que les citoyens concernés sont des membres à part entière de la cité. (...)*

*Ce que je voudrais dire en conclusion, c'est que le handicap en général, et le handicap auditif en particulier, fait un peu peur. Il faut faire comprendre à la société française que le handicap est une réalité de la vie, une réalité ordinaire de la vie. Que des jeunes gens manifestent des signes de malentendance et de surdité aujourd'hui du fait des moyens de diffusion notamment de la musique qui sont utilisés, ça devient un problème de santé publique. Beaucoup d'entre nous, compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie, sont appelés à connaître un jour des phénomènes d'amointrissement de leurs capacités d'écoute. Par conséquent, ce qui est fait aujourd'hui pour les citoyens handicapés auditifs, c'est fait aussi pour beaucoup d'autres. Il faut faire comprendre à la société que servir les personnes handicapées auditives, c'est faire acte de solidarité, mais c'est aussi*

*faire acte d'anticipation pour l'avenir, c'est un investissement social. C'est, de mon point de vue, tout à fait important.*

*(...) Le handicap auditif est un de ceux qui ont conduit au plus d'évolutions possibles. (...) il y en a dans le domaine technologique, dans le domaine médical, dans le domaine scientifique, etc. Donc si le handicap appelle la solidarité des autres, le handicap doit également être identifié comme, bien qu'il soit difficile à vivre pour ceux qui le connaissent, un atout aussi pour la société. C'est en ayant une action de sensibilisation fondée sur ces éléments que l'on fera prendre en considération par la société la question du handicap, et notamment celle du handicap auditif.*

*(...) J'ai parfaitement conscience que vos impatiences sont légitimes, que les difficultés que vous rencontrez encore au quotidien sont de trop, mais ce que je veux vous dire aussi, c'est que vous êtes animés de beaucoup d'ardeur, de beaucoup de clairvoyance et de beaucoup de volonté. Cette ardeur, cette clairvoyance et cette volonté, c'est de la force pour la société toute entière.*

■ Cinq pays ont proposé des projets de pilote expérimental : la Grande-Bretagne, l'Espagne, les Pays-Bas, la Suède, et la France. Le projet français, piloté par le CHU de Grenoble, s'inscrit dans une période d'essai de 3 ans, pendant laquelle de multiples configurations seront testées dans le cadre d'un laboratoire expérimental, avec des appels simulés par une population « test » d'utilisateurs.

■ Le décret du 16 avril 2008 prévoit la création d'un centre national de relais chargé de la réception et de l'orientation pour l'accès des personnes sourdes aux numéros d'appel d'urgence des services publics. Le projet REACH 112 ne concerne que le numéro européen 112. Il est important de préciser que le 112 ne deviendra pas le numéro d'appel des sourds et malentendants, et ne se substituera pas aux numéros d'urgence français. Cependant, l'expérimentation REACH 112 est convergente avec le projet d'accessibilité aux numéros d'urgence en France (15, 18, 17).

## « Reach 112 »

Le projet REACH 112 (REsponding to All Citizens needing Help), initié par la Commission Européenne, vise à étudier les modalités d'accessibilité du numéro européen d'urgence (112) à toute personne ne pouvant pas utiliser le téléphone, quels que soient la langue (Langue des signes, français, langue étrangère) ou les moyens utilisés (visioconférence webcam ou 3G, texte en temps réel, courriels, SMS, télécopie, appels vocaux, etc...).

(suite page 16)





# Demande de secours des personnes sourdes ou malentendantes





























NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Age : \_\_\_\_\_ N° Tél. Fax : \_\_\_\_\_  
 VILLE : \_\_\_\_\_ N° : \_\_\_\_\_ Rue / Lieu-Dit : \_\_\_\_\_  
 Etage / Code d'accès : \_\_\_\_\_ Immeuble : \_\_\_\_\_ Votre Médecin : \_\_\_\_\_  
 Handicap : \_\_\_\_\_ Allergies : OUI  NON  A Quoi ? : \_\_\_\_\_

**NUMERO D'APPEL 112**

  
**SAPEURS-POMPIERS**

  
**SAMU**

  
**POLICE  
GENDARMERIE**

<b>Accident</b>	<b>Incendie</b>	<b>Consciente</b>	<b>Inconsciente</b>	<b>Voleur</b>	<b>Agression</b>
 <input type="checkbox"/>	 <input type="checkbox"/>	 <input type="checkbox"/>	 <input type="checkbox"/>	 <input type="checkbox"/>	 <input type="checkbox"/>
<b>Fuite de gaz</b>	<b>Explosion</b>	<b>Malaise Cardiaque</b>	<b>Malade</b>	<b>Disparition</b>	
 <input type="checkbox"/>	 <input type="checkbox"/>	 <input type="checkbox"/>	 <input type="checkbox"/>	 <input type="checkbox"/>	
<b>Inondation</b>	<b>Tempête</b>	<b>Mort</b>	<b>Accouchement</b>	<b>DOULEUR :</b>	
 <input type="checkbox"/>	 <input type="checkbox"/>	 <input type="checkbox"/>	 <input type="checkbox"/>	 <input type="checkbox"/>	
<b>Noyade</b>	<b>Personne Blessée</b>	<b>Etouffement</b>	<b>Intoxication Produits ménagers</b>	 <input type="checkbox"/>	
 <input type="checkbox"/>	 <input type="checkbox"/>	 <input type="checkbox"/>	 <input type="checkbox"/>	 <input type="checkbox"/>	
<b>Guêpes</b>		<b>Hémorragie</b>	<b>Intoxication Médicaments</b>		
 <input type="checkbox"/>		 <input type="checkbox"/>	 <input type="checkbox"/>		
<b>PRECISIONS :</b>					



(suite de la page 14)

La configuration retenue pour le 112 devrait être proche de celle qui sera nécessaire pour permettre l'application du décret

■ Quel que soit le lieu où se trouve la personne, son appel est reçu par une plateforme nationale. La personne et le permanencier communiquent entre eux afin de recueillir les coordonnées et d'expliquer le motif de l'appel. Le permanencier contacte alors par téléphone le centre d'urgences du département où se trouve la personne, tout en restant en ligne avec la personne appelante. Il communique les coordonnées de la personne, et le motif de son appel. C'est le centre d'urgences du département correspondant qui prend alors la décision d'intervention (envoi d'un transport, d'une équipe médicalisée, conseil téléphonique etc...).

L'étude durant trois ans s'avère nécessaire compte tenu de la complexité des questions en jeu : fiabilité technologique, volume d'appels, modalité de traitement, formation des professionnels, etc...

■ Dans l'immédiat... les initiatives locales de numéro de fax dédiés restent toujours d'actualité, et les témoignages des pompiers de l'Oise ont recueilli les faveurs des congressistes... l'exemple de la Mayenne s'inscrit dans la même démarche pragmatique. (voir en page 15) ■

## Quelques repères :

- ▶ La loi de février 2005 prévoit l'accessibilité des services publics
- ▶ 2006 : film coproduit par l'Unisda « Téléphoner, un droit pour tous » ; comité de pilotage Unisda avec les porteurs de projet
- ▶ Janvier 2007 : présentation, parrainée par M.Gohet, de ce film dans les salons de l'Assemblée Nationale, réalisation d'une plaquette sur le sujet, portant le « cahier des charges » de l'Unisda sur les centres relais en six points : un service gratuit pour l'utilisateur sourd, ouvert 24/24, 7 jours/7, avec des opérateurs professionnels et diplômés (exigence de qualité de service), sans distinction d'usage, proposant tous les modes de communication, sur un support simple à utiliser.
- ▶ Décret du 14 avril 2008 sur la mise en place de centre d'appels d'urgence.
- ▶ Conférence du Handicap, 10 Juin 2008, Nicolas Sarkozy : « pour que les personnes sourdes et malentendantes aient accès au téléphone, vont être créés des centres relais qui permettront d'assurer en simultanée la traduction des conversations. Il s'agit d'une innovation essentielle ». ■

Hélène Bergmann

## « Allô, je vois ! » : impressions de la salle...

*Il y avait beaucoup de monde dans la splendide salle de conférences de la Bourse de Paris. Les participants étaient de tous les âges, venus de Paris ou de province, malentendants oralistes ou sourds signeurs, attentifs et parfois enthousiastes, menés sous la houlette d'un animateur de talent utilisant la langue des signes, mise merveilleusement à la portée de tous grâce à l'utilisation de tous les moyens possibles, vélotypie, vidéo projection, boucle magnétique, LPC. Organisation parfaite. « Génial ! » s'est écriée Marie-Laure de l'ANDS.*

■ « L'enjeu était d'importance, nous dit Gilles de l'AIFIC, puisqu'il s'agissait d'examiner une promesse faite en ces termes par le Président de la République en Juin 2008 « **pour que les personnes sourdes et malentendantes aient accès au téléphone vont être créés des centres relais qui permettront d'assurer simultanément la traduction des conversations. Il s'agit d'une innovation essentielle** »

« Pour ceux qui ne le savent pas encore, le centre relais est le terme technique pour désigner

*l'accessibilité au téléphone. Vous appelez un certain numéro, vous obtenez un correspondant anonyme, vous vous entretenez avec lui par sous-titrage, langue des signes ou LPC, en utilisant votre combiné équipé pour... Votre message est transmis à la personne que vous avez désignée et vous avez la réponse par le même moyen, dans la foulée ! C'est un système déjà très répandu à l'étranger... mais, en France, nous attendons toujours les prémices d'une mise en application ! »*





En attendant, à la tribune du Congrès de l'UNISDA ont défilé un certain nombre d'acteurs impliqués dans cette opération : Et Marie-Laure, vitesse grand V, nous donne un aperçu de ce qui l'a frappée dans les sujets abordés « *On y a parlé de Mobile 3G, de la plate-forme de service AGEFIPH actifs sourds, soit 14 500 sur 17 000 sourds et malentendants en emploi. D'un programme de formation expérimental au métier de velotypiste. Ces techniciens de l'écrit devront fournir une vitesse de frappe de 500 caractères à la minute pour un décalage de trois secondes maxi... D'une licence professionnelle prévue à Lyon et à Paris pour la LPC. D'un programme Visio 008 pro destiné aux entreprises et au privé. Websourds. Des appels d'urgences pour maltraitance, personnes âgées, personnes handicapées. Du financement. Des pompiers du Val d'Oise et leurs principes d'alerte, l'expérimentation Reach 112 à l'Hôpital de Grenoble, enfin de l'hommage dédié à Bernard Montez pour son livre : Les sourds existent-ils ?* »

Claudine, présidente de l'ANDS, a aussi été très impressionnée par le nombre des sujets traités et elle nous a donné ses « coups de cœurs » :

« 1 - La mobilisation de Marie-Anne Montchamp, député et ancienne secrétaire d'état aux



Gilles Gatschi

Marie-Anne Montchamp, députée

*personnes handicapées qui se bat au quotidien auprès de l'UNISDA pour la prise en charge et l'installation des relais téléphoniques. Les débats à l'Assemblée Nationale sont difficiles : 28 députés pour... 32 contre ! Un financement possible était pourtant proposé : une participation minime sur chaque abonnement téléphonique. A l'heure où l'on donne des milliards aux banques...*

2 - L'hommage de Sandrine Herman (L'œil et la main) rendu à Bernard Montez. Il nous donne envie de lire son livre.

3 - Les pompiers du Val d'Oise ont élaboré un pictogramme avec différentes situations d'urgence, il faut cocher celle qui concerne la personne en difficulté et faxer sans attendre la confirmation d'envoi, ils arrivent aussitôt. Les médecins du CHU de Grenoble comptent étendre à tous les CHU, leur expérience d'accueil aux personnes sourdes aux urgences tant par téléphone que dans les locaux. »

« *Mais attention !* » raconte encore Claudine, « *roulement de tambour : on apprend que Roselyne Bachelot est attendue d'un instant à l'autre, il faut vider à toute allure la scène des personnes passionnantes qui l'occupaient et laisser la place à la star qui arrive, toute de satin noir vêtue, les épaules entourées d'une écharpe rouge, avec, bien sûr, un sourire inaltérable. Elle répond aux questions de Jérémie Boroy :*

Quatre questions très précises, quatre réponses savamment longues et floues ! Courtement résumées ici :

**1 - JB : Qu'est ce que le gouvernement peut prévoir pour l'accessibilité des appels d'urgence ?**

**RB :** J'ai mis au cœur de ma politique de santé la question de l'accessibilité aux soins..., nous encourageons la démarche qui a été initiée par l'Union Européenne dans le cadre de ce qu'on appelle Reach 112.

**2 - JB : Est-ce que le calendrier prévu par le décret pourra être tenu ?**

**RB :** J'ai bon espoir... Je ne prends pas d'engagement ferme... Le deuxième semestre 2010 me paraît une échéance tout à fait tenable...



**3 - JB :** Dans les semaines et les mois qui viennent, est-ce que, avec au moins votre ministère, nous pourrions voir comment les services qui relèvent de votre administration pourraient fonctionner? (il s'agit de la téléphonie sociale, SOS Amitié, SOS Suicide, en général soutenue par les pouvoirs publics)

**RB :** Il serait tout à fait dommageable que les personnes sourdes ou malentendantes ne puissent avoir accès à ces lignes téléphoniques.

**4 - JB :** Au-delà de votre périmètre précis de la santé, les personnes sourdes ou malentendantes peuvent-elles compter sur l'appui de Roselyne Bachelot ?

**RB :** Vous savez que mon engagement aux côtés des personnes en situation de handicap est un des fils rouges de ma vie. Bien entendu, je serai à vos côtés... Le Ministère de la Santé, c'est votre maison... »

Et la ministre s'en va en signant en LSF : « Bonne année, bonne santé ! »  
Elle semble ravie, pas nous !

Gilles, de l'AIFIC, apporte son mot de

**CONTINUED**



Roselyne Bachelot et Jérémie Boroy

Gilles Gotschi

la fin « Enfin notre délégué ministériel aux personnes handicapées Patrick Gohet a conclu cette belle journée en essayant de se montrer enthousiaste. Une collation nous attendait pour ne pas nous laisser partir dans la nuit sans un petit remontant. Puis le peuple sourd et malentendant a quitté les lieux par petits groupes, la tête dans les rêves et le cœur serré, comme il était venu ! »

Ainsi les appréciations furent diverses, mais le sujet était ardu! ■

Deux mois plus tard ... le comité de pilotage annoncé par les cabinets Hortefeux et Létard sur la mise en place des centres relais s'est réellement organisé ; deux fois déjà, de façon structurée, tous les acteurs concernés – politiques, technologiques, professionnels, associatifs - se sont rencontrés : la mobilisation du 23 janvier n'était pas que d'occasion ! La question du financement reste encore en débat. L'enjeu pour nous est bien sûr que le cadre de la réflexion ne soit pas une simple expérimentation, mais bien la mise en place globale des centres relais... A suivre donc : dans le même temps, les porteurs de projets Viable et Websourd ont annoncé leur rapprochement, pour plus d'efficacité ; l'agefiph met en place l'accessibilité de sa plate forme téléphonique... Lien direct : <http://agefiph.visio08.com/> mais aussi depuis la page d'accueil du site : <http://www.agefiph.fr/> (en haut).

Le service, assuré par Websourd, propose une accessibilité des échanges en LSF (dès maintenant, voir les horaires sur le site), en transcription écrite (le lundi pour l'instant) et en LPC (service non encore ouvert mais bien en cours de construction).

Finalement, tout comme à la suite du congrès Unisda 2007 sur le sous-titrage, les prolongements et retombées de cette manifestation s'avèrent déjà positives, au-delà de notre ressenti à chaud. C'est parti, les choses bougent !



## Chronique musicale pour oreilles déficientes

*Je chante dans une chorale. Et pourtant...*

■ Je suis devenue malentendante lorsque j'étais enfant, à la suite d'otites séreuses mal soignées. Dans les années cinquante du siècle passé, la médecine n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui. Cela ne m'empêchait pas de chanter, car en ce temps-là, le chant était une expression populaire pratiquée couramment. On chantait beaucoup, à la maison, à l'école, à l'église, en colonie de vacances... De quoi se constituer un sacré répertoire !

■ Lorsque j'ai eu dix-sept ans, un O.R.L. qui me voyait pour la première fois a estimé qu'il fallait changer le tympan de mon oreille gauche. Opération réussie, un beau tympan, mais plus d'osselets derrière. L'otite avait tout rongé, il a fallu nettoyer. Mes deux oreilles souffrent d'une surdité de l'oreille moyenne, mais l'oreille interne est relativement bonne, sauf dans les sons graves.

■ Après avoir joué, enfant, de la cithare avec mon père, je me suis achetée une guitare à dix-huit ans, j'ai appris à jouer avec le menton posé sur l'instrument pour mieux entendre. Je chantais en m'accompagnant les chansons de l'époque et j'accompagnais les chants du groupe de jeunes. A vingt et un ans, mon chef de service, qui parlait doucement, a insisté pour que je sois appareillée car il devait répéter plusieurs fois pour se faire comprendre. L'O.R.L. m'a enfin prescrit mon premier appareil auditif. Et là, j'ai découvert un nouveau monde sonore. Quelques années plus tard, une chorale a été créée dans la paroisse et j'en suis devenue la guitariste attitrée. J'y chantais aussi, bien sûr. L'aventure a duré dix ans, puis la chorale s'est arrêtée.

■ A l'époque, une seule oreille était appareillée. On ne pensait pas encore à la stéréo. Mais un jour on m'a proposé un second appareil et j'ai découvert des sons nouveaux. Exemple : quel était ce bruit permanent dans ma cuisine ? Il m'a fallu un bon moment pour me rendre compte que c'était le réfrigérateur ! J'ai aussi découvert le ronronnement du chat, senti mais jamais entendu.

■ En manque de musique, j'ai intégré une autre chorale où je suis restée trois ans. Nous avons monté un spectacle Brahms avec costumes et mise en scène. Puis, après quelques années sans chorale, j'ai rejoint des amies dans la chorale où je chante maintenant depuis dix ans. Nous avons donné un concert fin octobre 2008 à Paris dans l'église Saint-Thomas d'Aquin, à l'occasion du 350<sup>ème</sup> anniversaire des Missions étrangères. (...)

■ J'imagine que lorsqu'on devient malentendant dans l'enfance, on met en place des stratégies de compensation qu'une personne adulte entendante qui devient déficiente auditive n'a pu acquérir : un regard plus observateur, l'habitude de regarder les lèvres, une plus grande sensibilité aux vibrations... Il m'arrive de rêver à ce qui aurait pu se passer si mes oreilles n'avaient pas été abîmées par la maladie... Ce que j'entends, ce que je vois, les autres le perçoivent-ils de la même manière ? Tout est subjectif, et chacun vit avec sa propre réalité.

■ Pour chanter juste, il est indispensable de s'entendre chanter. Impossible sinon de contrôler sa note. Si le son est bien perçu, c'est le cerveau qui va gérer et décider de la justesse. L'oreille musicale se situe dans le cerveau !

■ Dans la chorale, je me place toujours tout à gauche, dans le pupitre des altos, pour avoir les choristes du côté de ma meilleure oreille. Mes problèmes : tant que je ne connais pas bien ma partition, je n'ose pas chanter fort et je ne m'entends pas. Mais dès que je la connais bien et que j'ose chanter assez fort il n'y a plus de problème. Sauf s'il faut chanter bouche fermée (je ne m'entends plus), les autres choristes altos ne chantent pas fort et j'ai l'impression de chanter seule ma voix, de me débrouiller toute seule, il me semble que le chef tape trop fort sur son piano et que mes appareils sont mal réglés. Mais on m'a affirmé qu'il n'y a aucun problème de justesse et que je ne chante pas trop fort (ma crainte), juste assez fort m'a-t-on dit pour aider mon pupitre d'alto. On a toujours besoin d'un plus petit que soi !

■ Si vous chantiez déjà lorsque vous entendiez, n'abandonnez pas ce plaisir. C'est possible tant que vous arrivez à contrôler votre voix et à chanter juste. Pour une chorale, c'est indispensable. Sinon, rien n'empêche de chanter chez soi ! Sous la douche (option la plus connue), avec enfants ou amis... Vous chantez faux ? Aucune importance. Il y a beaucoup d'entendants qui chantent faux ! Les bienfaits du chant sont connus : il développe la cage thoracique, il oxygène le cerveau, il est excellent pour le moral, surtout si l'on chante dans une chorale qui vous offre une vie sociale conviviale !

■ M. Jean Mer, membre actif du Bucodes et ancien marin, connaît peut-être cette chanson : « *Il faut chanter, puisque la mer est belle... ohé, ohé, ohé.* » Alors, même si la mer n'est pas belle, il faut chanter, malgré tout. ■



## Des Montpelliérains espèrent soigner la surdité

*Une expérience menée sur des souris vient de faire l'objet d'une publication de référence.*

■ **Restaurer l'audition** en remplaçant les cellules défaillantes par de nouvelles qui donneront une oreille « neuve » aux malades ? Si le scénario relève encore de la science-fiction, les travaux d'une équipe montpelliéraine ouvrent une nouvelle voie sur la piste très prometteuse des cellules « médicaments », la médecine régénératrice de demain, qui commence à donner des résultats pour les maladies d'Alzheimer et de Parkinson.

Un espoir pour les 4 millions de malentendants français. Une personne sur cinq a des problèmes auditifs, les jeunes sont de plus en plus touchés par les effets du bruit, principal facteur de vieillissement accéléré de l'oreille, outre les antibiotiques et l'âge : 7 % des 15 - 18 ans souffrent de déficience de l'ouïe après destruction des très précieuses cellules sensorielles auditives. Chacun d'entre nous en possède 15 000 à la naissance (à comparer aux millions de cellules rétinienne et olfactives). Elles ne se renouvellent pas

Il y a deux ans déjà Azel Zine et son équipe Inserm basée à l'institut des neurosciences de Montpellier, au cœur du CHU, avaient trouvé des cellules souches dans la cochlée, l'organe de l'audition situé dans l'oreille interne. Ces cellules souches ont deux propriétés : activées, elles prolifèrent, et peuvent surtout être affectées à une utilisation spécifique. En l'occurrence, se transformer en cellules sensorielles auditives. L'expérience menée à Montpellier chez la souris, vient de faire l'objet d'une publication dans une revue scientifique américaine de référence, *Mechanism of Development*.

« *Les prochaines étapes seront essentielles* », annonce Azel Zine : « *il faudra vérifier qu'en implantant ces cellules modifiées chez les souris, on restaure l'audition.* » Parallèlement, la

recherche de cellules identiques a été engagée chez l'homme, en collaboration avec le service hospitalier voisin du professeur Alain Uziel. Très loin, encore de l'essai clinique. Mais avec des résultats encourageants selon Azel Zine : « *D'ici cinq à dix ans, on peut être optimiste.* »

### ■ Prochaines étapes : poursuivre les tests chez la souris, lancer la recherche chez l'homme

Avec les réserves qui s'imposent : « *Tout le monde ne pourra pas en bénéficier* », insiste le chercheur, qui mentionne deux facteurs déterminants préalables à un éventuel traitement : « *l'âge* » et le « *degré d'atteinte* » de l'individu. « *Ce sera plus facile d'opérer quelqu'un de 20 ans que de 60 ans* », précise-t-il. Ensuite, « *la greffe est conditionnée à la présence de cellules support.* » À l'avenir, on peut imaginer que les cellules souches seront prélevées chez l'adulte malentendant, puis réimplantées par autogreffe chez la même personne une fois la fonction auditive activée par manipulation. Les recherches sont menées en lien avec la prestigieuse équipe de Stanford, en Californie. La différence de moyens est énorme, les Montpelliérains composent avec les fonds publics et le soutien précieux de l'AFM (association française contre les myopathies), qui abonde le budget de 25 000 € chaque année.

Mais ils ont la chance de ne pas être en concurrence avec les Américains, qui travaillent avec des cellules souches embryonnaires, sujet sensible. « *On n'a pas de problème éthique, pas de problèmes de rejet grâce à l'auto-greffe,* » précise Azel Zine, conscient d'avoir les clés d'un problème de santé publique : à l'avenir, les spécialistes prévoient une augmentation importante des troubles de l'audition et une accélération de vingt à trente ans de la perte auditive. ■

Azel Zine, Professeur en neurosciences, Institut de Neurosciences de Montpellier, INSERM U.583.

[http://www.inmfrance.com/1\\_equipe2\\_respZine.php](http://www.inmfrance.com/1_equipe2_respZine.php)



## Il faut être sourd pour comprendre

Il faut être sourd pour comprendre  
 Parler avec les mains avec les yeux entendre,  
 Sur la bouche d'autrui bien fixer son regard  
 Aux vives discussions n'avoir aucune part  
 N'être pas averti et se laisser surprendre  
 Il faut être sourd pour comprendre  
 Vouloir communiquer et ne savoir s'y prendre  
 Vouloir vivre avec ceux qui semblent joyeux  
 Mais tandis que tous rient, rester seul, sérieux,  
 Parce que le mot d'esprit, on n'a pas pu l'entendre  
 Il faut être sourd pour comprendre.

Bravo à Michèle, Tours(37)





*Cette rubrique est la vôtre ! Vous pouvez raconter une histoire, une anecdote ou un épisode de votre vie. Prenez la parole !*

■ Je viens de voir l'émission sur les sourds (NDLR : « *Sourds et malentendus* » sur France 5 le 3 mars 2009), je suis restée sur ma faim, surtout au niveau du débat ! Malentendants oralisants ou sourds ? Pour les gens qui ne connaissent pas le problème, je ne pense pas qu'ils peuvent comprendre qu'il faut une solution individuelle pour chaque personne, car la réalité de chacun est différente et elle évolue souvent avec l'âge ! A vingt ans, je faisais répéter et comprenais mal, à vingt-cinq, j'étais appareillée, maintenant je n'entends plus rien sans appareil, mais je me "débrouille" avec mes appareils. Travailler avec la FM me convient, pour une autre personne cela ne peut pas convenir : il faut penser à le recharger, tout est amplifié et donc c'est fatigant... Pour la télé on est complètement sourd ou on est bien entendant, cela m'a gênée !



Depuis trois semaines, mes appareils sont en panne et j'ai dû travailler la semaine dernière avec de vieux appareils et sans FM. Autant dire que j'ai eu du mal. Mes élèves en souffraient aussi car je comprenais de travers ou même parfois je n'entendais pas qu'ils me posaient une question. J'ai expliqué la situation à la classe et ils ont été patients avec moi. Aujourd'hui, je suis revenue en classe et la première question a été : « *Est-ce que vos appareils sont réparés* » ? J'ai répondu : « *Mieux, j'en ai des nouveaux ! Et la FM marche* » ! Réaction d'un petit garçon de neuf ans : « *Super, ça va être bien ! On peut les voir les nouveaux* » ? Bien sûr, je leur ai montrés. Le même garçon : « *Ils sont bien plus beaux que les autres* » ! (Ce sont les mêmes, mais les inscriptions sont en vert). J'ai été touchée par la gentillesse de mes élèves : les enfants ne parlent jamais à leurs parents de ces choses-là, comme s'ils savaient que les parents ne peuvent pas comprendre à leurs yeux. Je pense qu'une enseignante en situation de handicap peut leur apporter quelque chose, je ne me sens pas handicapée et eux ne me voient pas comme telle.

*Aisa Cleyet-Marel*

■ Je viens de parcourir le dernier numéro de Résonnances, très intéressant.

En voyant la couverture, je me réjouis : chic, on parle du LPC ! Mais quelle surprise, on l'appelle "la" LPC !

Renseignements pris, le genre a changé ! J'en étais restée à l'ancienne appellation, le Langage Parlé Complété. Mais c'est devenu la Langue française Parlée Complétée !

Bravo d'informer les devenus sourds de cette possibilité et d'insister sur le nécessaire apprentissage par l'entourage.

J'ai suivi une initiation à Grenoble, il y a quelques années, avec un groupe de parents d'enfants sourds. Je n'ai pas pu la perfectionner pour différentes raisons et je le regrette.

Une petite remarque : la section ARDDS 46 organise un apprentissage du LPC depuis plusieurs années pour les adhérents du Lot. On en a parlé dans le journal de l'ARDDS *La Caravelle*.

*Anne-Marie Choupin*

## ■ En direct du Salon du Livre de Paris...

Une découverte parmi l'abondance de livres, d'éditeurs et autres professionnels du secteur : le site [www.webtvculture.com](http://www.webtvculture.com) qui propose, depuis un an, l'actualité littéraire (présentation de livres, interviews d'auteurs, échos des manifestations, etc.) sous forme audiovisuelle sous-titrée.



*Catherine Sermage*

## ■ Interdite bancaire et fichée à la banque de France pour 27 € !!!

Fidèle adhérente d'une association membre du Bucodes, j'ai adressé mon chèque de cotisation de 27 € en octobre 2008. Pour des raisons comptables, la trésorière de cette association a mis ce chèque à l'encaissement en février 2009. Or, entre temps, j'avais clôturé le compte BNP sur lequel devait être tiré ce chèque. Sans information préalable de BNP, ni possibilité de régularisation, me voilà interdite bancaire et fichée à la banque de France pour 27 €. Cette interdiction bancaire d'émettre des chèques touche même le compte joint que je possède avec mon compagnon. Face à une situation aussi ubuesque, je m'interroge :

– Comment des personnes solvables peuvent elles être fichées à la Banque de France pour une si petite somme, sans avoir aucune possibilité de recours ou être informée dans un délai raisonnable afin de rectifier ce genre de situation ?



- Etais-je devenue une inconnue pour l'agence BNP Paris Louvre alors que j'avais encore chez eux un livret de développement durable ?
- Pourquoi le conseiller clientèle n'a-t-il pas cherché à me joindre ? Même sourde, je téléphone ! Il aurait pu tout aussi bien m'adresser un mail comme à son habitude.
- Que se serait-il passé si j'étais partie en vacances à l'étranger sans possibilité de régler une consultation médicale ou mes médicaments contre mes vertiges et mes acouphènes ?
- Le groupe BNP PARIBAS a mis à disposition de ses clients, une plaquette « *Solidaire Tous Ensemble* » visant à soutenir des associations ou des fondations agissant auprès des personnes dans le besoin. Mais comment se fait-il que mon agence BNP ne m'applique pas cette philosophie ? Est-il une façon de faire preuve de solidarité que d'interdire bancaire une personne handicapée pour 27 € ? Est-ce, là, l'image que BNP veut donner quant à la signification de « *Solidarité tous ensemble* » ?
- Autre slogan commercial de BNP : « *Avec BNP, il y a toujours une solution* ». Et quelle solution expéditive ! (...)
- Les ressources humaines mobilisées par BNP laissent également perplexe. Suite au document d'interdiction bancaire d'émettre des chèques, j'ai avec mon compagnon pris rendez-vous avec la directrice de l'agence qui a tenu à être assistée du chargé de clientèle gestionnaire de mon compte. Étaient donc présents quatre personnes qui ont perdu une heure pour un problème qui aurait pu se résoudre par un simple coup de fil, sans présager du temps qui par la suite sera consacré au suivi de ce dossier et ce, par les différents acteurs du groupe BNP.

Dans un contexte économique et financier très dur et d'autant plus après que l'Etat ait octroyé dix milliards d'euros pour venir en

aide aux banques françaises, n'y a-t-il pas là une mesquinerie d'avoir déclenché une telle procédure pour une si petite somme ? Et d'autant plus que mon chargé de clientèle savait que j'étais parfaitement solvable.



Près de trois semaines après les faits, l'interdiction bancaire a été levée. (...)

P.

■ Je vous transmets une remarque entendue récemment : « *Etant chez des amis qui ont la TNT, je n'ai pas réussi à trouver le sous-titrage.* » Comment faire ? (...)

France

**Réponse :** La plupart des adaptateurs et des téléviseurs exploitent le télétexte et les sous-titres via télétexte. Mais il existe deux standards pour l'affichage des sous-titres en TNT : le sous-titrage télétexte et le sous-titrage "DVB subtitling", plus performant et basé sur un principe complètement différent. C'est ce dernier standard qui est retenu en France, et seules deux chaînes diffusent un sous-titrage télétexte : TF1 et M6.

Par conséquent, lorsque vous choisissez un adaptateur TNT, vérifiez bien qu'il est compatible avec le sous-titrage "DVB subtitling" et ne vous contentez surtout pas des affirmations du vendeur !

L'arrêté technique du 24 décembre 2001 relatif à la télévision numérique terrestre et fixant les caractéristiques des signaux émis stipule que le codage des sous-titres doit être conforme à la norme européenne « ETS 300 743 », dite « DVB subtitling ». Ce format, plus riche que le télétexte, notamment en termes de caractères disponibles et de nombre maximal de lignes autorisé, est parfaitement adapté au codage des sous-titres à destination des sourds et malentendants. Les adaptateurs permettant la réception de la TNT commercialisés en France devront, en l'absence d'information contraire lors de l'achat, permettre de sélectionner et d'afficher ces sous-titres lorsqu'ils seront présents dans le signal reçu, ainsi que le prévoit l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif aux caractéristiques des équipements de réception de la TNT.

En revanche, l'enregistrement des sous-titres par les magnétoscopes analogiques équipant aujourd'hui la plupart des foyers ne peut pas être garanti en raison de leur fonctionnement propre et des caractéristiques des signaux numériques.

En France, les télédiffuseurs nationaux qui dépassent 2,5% d'audience ont l'obligation d'atteindre 100% de sous-titrage d'ici 2010 !!!

Pour activer ces sous-titres, pensez à consulter votre mode d'emploi de votre téléviseur ou de votre enregistreur, il y a toujours une section dans votre manuel qui en parlera. Compte tenu de la diversité de ces matériels, je ne peux pas vous indiquer une procédure type pour faire apparaître le sous-titrage.

Bertrand (Surdi 34) ■

# Malentendants, Devenus-Sourds, ne restez pas seuls !

- 10 Association des Malentendants et Devenus Sourds de l'Aube**  
Maison de quartier des Marrois.  
23 rue Trouvassot. 10 000 Troyes  
Tél : 03 25 71 04 84. surdi10@wanadoo.fr
- 13 Surdi 13**  
Maison de la Vie Associative,  
Le Ligourès, place Romée de Villeneuve  
13090 Aix en Provence  
Tél. : 04 42 54 77 72  
Fax : 09 59 46 05 95  
contact@surdi13.org  
www.surdi13.org
- 22 Association des malentendants et devenus sourds des Côtes d'Armor**  
15 rue du Dr Rahuel. 22 000 Saint Brieuc  
Tél./Fax : 02 96 33 41 76  
jeanne.even122@orange.fr
- 29 Association des Malentendants et Devenus Sourds du Finistère. Sourdein**  
12, Chemin de Kerdero - BEG-MEIL  
29170 Fouesnant  
Tél / fax 02-98-94-96-73  
yvescrenn@wanadoo.fr
- 30 Surdi 30**  
20 Place Hubert Rouger - 30000 Nîmes  
Tél. / Fax : 04 66 29 00 87  
surdi30@orange.fr  
http://pagesperso-orange.fr/surdi.30
- 31 Association de Malentendants et Devenus Sourds de Midi-Pyrénées**  
Maison des Associations de la ville de  
Toulouse - Case courrier N° 54  
81 rue Saint Roch - BP 74184  
31031 Toulouse cedex 4  
gerard.ailleres@wanadoo.fr  
http://amds.midipyrenees.free.fr/
- 34 Surdi 34**  
46 cours Gambetta. 34 000 Montpellier  
Tél. /Fax : 04 67 56 19 25  
surdi34@orange.fr  
www.surdi34.com
- 35 Keditu**  
12 square Georges Travers. 35700 Rennes  
Tél. : 02 99 30 84 67  
Fax : 02 99 67 95 42  
contact@keditu.org
- 49 Surdi 49**  
22 rue du Maine, 49100 Angers.  
Fax: 02.41.48.91.64  
aamds-surdi49@wanadoo.fr
- 50 Association des Devenus Sourds de la Manche**  
31 rue de l'épine.- 50 530 Champeaux  
Tel/SMS : 06.84.60.75.41  
Fax : 02.33. 61 94 01  
Centre Social de la Brèche du Bois  
50100 Cherbourg -Octeville  
Tél. 02 33 20 44 18 Fax 02 33 20 53 25  
adsm.manche@wanadoo.fr
- 53 Association des Devenus Sourds et Malentendants de la Mayenne**  
15 quai Gambetta. 53000 Laval  
Tél./Fax: 02 43 53 91 32  
adsm53@wanadoo.fr
- 54 L'Espoir Lorrain des Devenus Sourds**  
3 allée de Bellevue 54300 Chanteheux  
Tél. : 03 83 74 12 40  
espoir.lorrain@laposte.net
- 56 Oreille et Vie, association des MDS du Morbihan**  
11 P. Maison des Associations  
12 rue Colbert. 56 100 Lorient  
Tél./Fax: 02 97 64 30 11 (Lorient)  
02 97 63 77 71 (Vannes)  
oreille-et-vie@wanadoo.fr  
http://oreille.et.vie.free.fr
- 59 Association des Devenus-Sourds et Malentendants du Nord**  
Centre Social d'Annappes  
2, rue des Genêts  
SMS : 06 74 77 93 06  
contact@adms-nord.org  
www.adms-nord.org  
Antenne : 62
- 65 AFIAC : Association Française des Implantés Auditifs Cochléaires**  
12 Chemin Suzac. 65500 Vic en Bigorre  
Tél./Fax : 05 62 96 83 16  
cocardp@aol.com
- 68 Association des Malentendants et Devenus Sourds d'Alsace**  
63a rue d'Illzach. 68100 Mulhouse
- 69 ALDS : Association Lyonnaise des Devenus Sourds**  
9 impasse Jean Jaurès 69008 Lyon  
Tél. /Fax : 04.78.33.36.69  
rene.duroux@orange.fr
- 72 Surdi 72**  
Maison des Associations  
4 rue d'Arcole - 72000 Le Mans  
Tél. / Fax : 02 43 27 93 83  
surdi72@gmail.com  
http://alls.free.fr/surdi-72
- 75 ARDDS : Association Réadaptation et Défense des Devenus Sourds**  
Maison des associations du 20<sup>ème</sup>  
1-3 rue Frédéric Lemaître 75020 Paris  
Fax: 01 46 62 63 24  
contact@ardds.org - www.ardds.org  
Sections : 02, 38, 44, 46, 56, 57, 64, 85
- 75 AUDIO Ile de France**  
20 rue du Château d'eau. 75010 Paris  
Tél: 01 42 41 74 34. audioasso@aol.com
- 75 F.C.S : Fraternité Catholique des Sourds**  
47 rue de la Roquette 75011 Paris  
Tél : 02.41.34.32.61 Fax : 02.41.72.12.50  
fcs.malentendants@free.fr  
http://fcs.malentendants.free.fr /  
Antennes : 01, 06, 12, 17, 20, 21, 22, 31,  
32, 37, 54, 59, 69, 72, 75, 76, 78, 80
- 76 ANDS Association Normande des Devenus Sourds**  
Maison du Patient  
55bis rue Gustave Flaubert  
76 600 Le HAVRE  
Tél : 02 35 54 12 90 Fax : 02 32 73 35 61  
ands.lehavre@laposte.net
- 77 AIFIC : Association d'Ile de France des Implantés Cochléaires**  
11 rue du Poirier de Paris. 77280 Othis  
aific@wanadoo.fr ou  
helene.bergmann@wanadoo.fr  
www.aific.fr
- 84 A.C.M.E Surdi 84**  
962 les jardins, av. Pasteur 84270 Vedene  
Tel. : 04 90 23 37 66 - surdi84@orange.fr
- 86 Association des Enseignants Devenus Malentendants de Poitou-Charentes**  
9 allée de la Vigne . 86280 St-Benoît  
Tél. : 05 49 57 17 36. aedmpc@free.fr  
Antennes : 16, 17, 79
- 91 AAE : Action Auditive de l'Essonne**  
14 Sente des Vignes 91480 Varennes Jarcy  
Fax: 01 69 00 47 17  
gilles.gotschi@wanadoo.fr  
et ykling@wanadoo.fr  
http://action-auditive.org  
Antennes : 94, 77, 75
- 97 A2PDAM : Association pour la Prévention et la Promotion des Déficiants Auditifs de la Martinique.**  
32 Résidence Fond Rose  
97260 Le Morne Rouge. Martinique  
Tél : 0596 52 45 40 ou 0696 06 56 10  
Fax : 0596 42 15 19 - nat.id@wanadoo.fr

Je m'abonne à la revue

## Résonnances

La revue du BUCODES  
Bureau de Coordination des Associations de Devenus Sourds et Malentendants

Association reconnue d'utilité publique, le Bucodes est habilité à recevoir des dons et legs. Vous pouvez le soutenir dans ses actions en faveur des devenus-sourds et malentendants en lui faisant parvenir un don (un reçu fiscal vous sera envoyé) ou en prenant des dispositions pour qu'il soit bénéficiaire d'un legs. Votre notaire peut vous renseigner.

- Abonnement à Résonnances : 30 euros
- Pour les adhérents d'une des associations ci-dessus (sauf abonnement réglé par l'association) : 15 euros
- Don supplémentaire au Bucodes (déductible de votre impôt à hauteur de 66% de son montant) : .....euros

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Mail : .....

Nom de l'Association : .....

Abonnement à envoyer à l'attention du Bucodes : 73 rue Riquet, 75018 Paris - Chèque libellé à l'ordre du Bucodes.